



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des Pyrénées-Orientales  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

N° DC2025-0073

**D É C I S I O N**

**Portant attribution du marché de travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement sur site de l'école Curie Pasteur située à Argelès-sur-Mer  
Lot 4 : Façades**

**CC ACVI / ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURE – SAS EGP**

**Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

**Vu** la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Vu** le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019, et notamment son article R2123-1,

**Vu** le guide interne de la Commande Publique de la CC ACVI,

**Vu** les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

**Vu** le dossier de consultation des entreprises portant sur les travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement sur site de l'école Curie Pasteur située à Argelès-sur-Mer,

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au BOAMP le 19 décembre 2024 lançant la consultation selon la procédure de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique,

**Considérant** la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour les travaux de construction,

**Considérant** la nature des prestations et l'étendue des besoins à satisfaire, la forme du marché la mieux adaptée est celle d'un marché à prix global forfaitaire,

**Considérant** le choix du pouvoir adjudicateur attribuant le présent marché, Lot 4 : Façades, n°2024T46TCUR4 à la Société **ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURE – SAS EGP** sise 5 impasse de la Marinade – 66330 CABESTANY (Siret n° 341 630 192 00027); cette dernière présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres,

Accusé de réception en préfecture  
066-200043602-20250602-DC2025-0073-AR  
Date de télétransmission : 03/06/2025  
Date de réception préfecture : 03/06/2025

**DECIDE**

**ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER** le présent marché n°2024T46TCUR4 relatif à la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement sur le site de l'école Curie Pasteur située à Argelès-sur-Mer, Lot 4 : Façades, à la Société **ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURE – SAS EGP** sise 5 impasse de la Marinade – 66330 CABESTANY (Siret n° 341 630 192 00027) et ce pour un montant global de **9 199.00€-HT** (neuf mille cent quatre-vingt-dix-neuf euros hors taxe, TVA en vigueur en sus),

**ARTICLE 2 : DIT** que le présent contrat est conclu pour une période initiale de 16 mois à compter de la date fixée par ordre de service,

**ARTICLE 3 : DIT** que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

**ARTICLE 4 : DE PRECISER** que le présent acte fera l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat et d'une notification auprès du titulaire du marché,

**ARTICLE 5 : DE SIGNER** toutes les pièces relatives à ce dossier,

**ARTICLE 6 : DE PRECISER** qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 02/06/2025.

**Le Président, Antoine PARRA.**

Pour le Président par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Henri ESTEVE

The image shows a handwritten signature in black ink over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' at the top and 'ACVI' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.*